



Courrier de licenciement en accident de travail

Par **Luciehusson**, le **25/07/2009** à **12:06**

Bonjour, je suis en accident de travail depuis le 4 avril 2008; mon employeur m'a dressé déjà 3 convocations en RAR auquel je ne me suis pas présentée (conseil de sécurité sociale) et plusieurs appels téléphoniques sous formes de pressions et menaces

.je ne peux me déplacer dans mon état .

j'ai reçu ce matin (25 juillet 2009) un courrier de mon employeur me convoquant le 31 juillet 2009 pour un éventuel licenciement art L.1232-2 ! pour une sanction allant jusqu'au licenciement !!!!

je ne suis pas en mesure physiquement de me déplacer, je n'ai depuis le 4 avril 2008 eu aucun contact physique avec mon employeur !

je ne vois aucunes raisons de me faire sanctionner ou licencier par ce dernier.

Mon conseil auprès de la SS (assistante sociale) me dit de ne pas répondre... et que mon employeur ne doit pas intervenir pendant mon AT

Que conseillez-vous ? quels sont mes droits ? Peut-il me convoquer ? Me licencier ?

Je me sens véritablement harceler .. et dans mon état physiquement diminuée je n'en peux plus !!

merci de m'apporter qlqs conseils

Par **Visiteur**, le **25/07/2009** à **15:47**

bonjour,

[citation]mon employeur m a dresse deja 3 convocations en RAR[/citation]

pour quel motif ces convocations ?